FO HEBDO N°44-2019

Octobre 2019

Informer. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

RÉDUCTION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE POSTE : LA FICELLE EST TROP GROSSE !!!

Certains directeurs de la DGFiP inscrivent à l'ordre du jour de CTL des réductions d'ouverture au public de postes, en violation totale de la circulaire SRP du 22 octobre 2014 référencée 158-2014/2014/09/10269 émanant de la mission Stratégie Relations aux Publics.

En effet, alors qu'il est stipulé dans cette circulaire toujours en vigueur que :

✖ « *les guichets des sites urbains (CDFiP installés dans des communes comptant effectivement plus de 10 000 habitants) pourront être ouverts dans une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 24 heures par semaine sur au moins 4 jours* »,

✖ *« les guichets des autres sites seront ouverts selon une amplitude horaire hebdomadaire minimale de 16 heures par semaine. A titre de tempérament, les horaires d'ouverture des structures d'au plus trois agents pourront être adaptés, par exemple avec ceux des services municipaux s'ils sont de moindre amplitude. Ces sites pourront également voir leurs horaires d'ouverture alignés sur ceux des sites urbains lorsque les enjeux nécessitent une amplitude horaire plus large (exemples) : chef-lieu de département, nombre d'usagers reçus. »*

Il remonte de plusieurs départements que des DR/DDFiP (exemple de l'Oise) inscrivent à l'ordre du jour des CTL, des propositions d'ouverture de 2 jours par semaine pour des communes de plus de 10 000 habitants, contrevenant ainsi à la circulaire susnommée.

Idem pour des réductions d'ouverture en deçà des 16h/semaine dans les communes de moins de 10 000 habitants.

La ficelle est grosse puisqu'en proposant de réduire par exemple l'amplitude horaire d'ouverture à 2 jours par semaine, les directeurs ont un argument de vente aux élus imparable ! Substituer un point de contact à un poste qui sera ouvert seulement 2 jours est sans préjudice pour l'usager !

CHARTE D'ENGAGEMENT : T'AS SIGNÉ, C'EST POUR…

Parallèlement à la manœuvre décrite dans le précédent article, et dans la droite ligne de ce que ***FO*** a dénoncé début octobre, des « chartes d'engagement » sont proposées à la signature des présidents de Conseils départementaux sur l'essentiel du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), à savoir :

✖ implantation future de points de contact,

✖ nombre et localisation des services DGFiP et des conseillers aux décideurs locaux (CDL).

Raffinement nouveau de ce qui nous remonte, cette charte (exemples du Val d'Oise ou Ardèche) est combinée à des conventions locales par Établissement Public de Coopération Intercommunale proposées à la signature des Présidents d'EPCI et des maires directement concernés par une opération dans le cadre du NRP.

Le contournement des maires continue !

En Loire-Atlantique, nous allons continuer à les rencontrer en intersyndicale !

LISTES D'APTITUDE 2019

B	Nombre de cadres C pouvant postuler	Nombre de places offertes à la L.A.
44	310	6
National	18463	373

CAP le

A	Nombre de cadres B pouvant postuler	Nombre de places offertes à la L.A.
44	Non communiqué	1
National		85

Les places sont de plus en plus « chères » ! d'où la nécessité d'être bien défendus… n'hésitez pas à faire appel à ***FO*** !

UNE DOUILLE DANS LE POTAGE !

Voir sur notre site le tract « une douille dans le potage » suite aux propos tenus, lors de la clôture du forum annuel BPI France Inno Generation (BIG), devant un parterre de grosses légumes et de jeunes pousses, par le Président de la République, Emmanuel MACRON, qui a servi la soupe en insultant l'ensemble des agents de la DGFiP et particulièrement les vérificateurs alors que le Gouvernement prétend renforcer la lutte contre la fraude fiscale !

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes - 02 51 12 87 07 (Cambronne) - 02 40 20 76 56 (Versailles)